

- **Comment obtenir la gratuité des transports et son inscription sur carte**



Vous devez vous présenter à l'un des points de délivrance de votre département (voir adresses page suivante) muni des documents justificatifs mentionnés.

Lors de l'instruction de votre dossier :

- **si vous n'êtes pas titulaire d'une carte Pastel**, Il vous sera demandé de remplir une demande initiale de carte.

La carte vous sera ensuite délivrée au guichet de la gare de retrait que vous aurez indiquée sur votre demande de carte (sous 7 jours ouvrés).

Elle sera chargée de droits pour 20 trajets valables 6 mois.

- **si vous êtes déjà titulaire d'une carte Pastel**, Il vous sera remis une attestation de droits pour 20 trajets valables 6 mois. Vous devez vous rendre dans une gare proche de votre domicile, présenter votre carte Pastel et votre attestation de droits au vendeur SNCF qui assurera la mise à jour de votre carte.

- **Points d'accueil Pastel Lot (46)**

Maisons des Solidarités départementales

Cahors :

92, rue Joachim Murat - 46000 CAHORS - Tél : 05 65 53 50 00

Figeac :

Les Carnes, Place du 12 Mai - 46100 FIGEAC - Tél : 05 65 53 48 00

Gourdon :

Place Jean-Jacques Chapou - 46300 GOURDON
Tél : 05 65 53 47 00

Gramat :

Place de la halle - 46500 GRAMAT
Tél : 05 65 53 47 50

Puy l'Evêque :

Rue des Platanes, lieu-dit Le Roulié - 46700 PUY-L'EVEQUE
Tél : 05 65 53 51 20

Saint Céré :

Maison du Département - 284, rue Robert Destic - 46400 SAINT-CERE
Tél : 05 65 53 46 20

Saint Géry :

Place de la gare - 46330 SAINT-GERY - Tél : 05 65 53 47 70

Souillac :

Avenue Martin Malvy - 46200 SOUILLAC Tél : 05 65 53 47 30



lio.laregion.fr

- **Tarifcation Solidaire**

La gratuité de vos déplacements sur l'ensemble de la région Occitanie



- **Demandeur d'emploi Allocataire du RSA**



SERVICE PUBLIC OCCITANIE TRANSPORTS



● Tarification Solidaire : la gratuité des transports en Occitanie

● Qui peut bénéficier de la Tarification Solidaire

Tous les résidents des départements de la région Occitanie :

Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn et Garonne (82), les droits sont enregistrés sur le support carte Pastel.

Aude (11), Hérault (34), Gard (30), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66), les droits seront enregistrés sur le support Kartatoo.

Sur quel réseau de transport : TER autocars ou trains (sans réservation obligatoire) ou autocars du réseau régional Occitanie

● **Demandeur d'emploi** dont les indemnités sont inférieures ou égales à 80 % du SMIC Net, inscrit en catégorie A, B, C, D (en formation) de Pôle emploi (anciennes catégories 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8).

Pièces à fournir :

- Un avis de situation Pôle Emploi, mentionnant la catégorie d'inscription, datant de moins d'un mois
- L'attestation de paiement d'indemnités datant de moins d'un mois.
- Une photo d'identité (lors de la première demande de carte Pastel).

● Allocataire du RSA

- L'avis de paiement de la CAF ou MSA datant de moins de 3 mois
- Une photo d'identité (lors de la première demande de carte Pastel).

> Droits inscrits sur la carte Pastel (ou Kartatoo)

Sous réserve des conditions d'accès à la mesure de gratuité, 20 trajets seront crédités sur votre carte, valables 6 mois et renouvelables selon les mêmes modalités à l'issue de cette période.

● Comment utiliser la Tarification Solidaire

Un billet gratuit vous sera délivré, après vérification de la validité de vos droits et du solde de vos trajets disponibles sur la carte. Ce solde sera diminué d'un voyage à chaque délivrance de titre.

Vous pouvez retirer ce billet auprès d'un guichet SNCF, sur un distributeur de billet régionaux ou auprès du chauffeur d'un autocar régional.

Point particulier : Si vous effectuez un trajet en dehors du périmètre des anciennes régions (Midi-Pyrénées : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82 et Languedoc-Roussillon : 11, 34, 30, 48, 66), vous devez impérativement prendre un titre Aller/Retour dans votre région d'origine. En effet les cartes Pastel ou Kartatoo ne sont pas lues par les automates de ventes ou les guichets en dehors des périmètres géographiques des deux anciennes régions. Il vous serait donc impossible de prendre un billet retour arrivé à destination.

Le dispositif reste inchangé si vous voyagez dans les anciennes circonscriptions géographiques.

A noter : Les bénéficiaires conservent les droits enregistrés sur la carte Pastel jusqu'à la date de renouvellement

Par ailleurs, bénéficiaires disposant d'attestations devront impérativement charger leurs droits avant le 1^{er} juillet car à partir de cette date les terminaux de vente SNCF seront paramétrés pour enregistrer uniquement 20 trajets.

● Dispositions réglementaires particulières :

La carte Pastel ou Kartatoo ne constituent pas un titre de transport. Elle est strictement personnelle. Toute utilisation frauduleuse constatée lors d'un contrôle, entraîne le retrait immédiat de la carte.

Pour emprunter un train ou un autocar régional, vous devez impérativement être muni d'un billet délivré dans les conditions mentionnées ci-dessus, accompagné de votre carte Pastel ou Kartatoo.

Ce titre doit être composté (support papier) avant l'accès au train ou validé lors de l'emprunt d'un autocar.

En l'absence de composteur à l'endroit où vous empruntez le train, vous devez vous présenter spontanément au contrôleur.

Si vous accédez au train depuis un point d'arrêt non équipé pour la délivrance d'un titre de transport (pas de guichet, et/ou pas de distributeur de billet régional) vous devez vous acquitter du prix du billet en sollicitant spontanément le contrôleur à bord du train. Conserver ce titre de transport pour en demander le remboursement auprès d'un guichet SNCF. Pour que cette demande soit acceptée, votre carte devra contenir un moins un trajet en cours de validité.

Merci de veiller au respect de ces conditions. Dans le cas contraire, vous vous exposeriez à être verbalisé lors des contrôles.